

La condition économique des personnes âgées



INSTITUT
BROADBENT
INSTITUTE

par Richard Shillington de Tristat Resources* | février 2016

* L'auteur remercie Andrew Jackson, Jonathan Sas, Armine Yalnizyan, John Myles et J. Rhys Kesselman de leurs observations utiles sur des ébauches précédentes.

Le rapport complet est disponible en anglais sur le site http://www.broadbentinstitute.ca/income_inequality.

RÉSUMÉ

Les enjeux d'une sécurité du revenu adéquate à la retraite et de la pauvreté des personnes âgées ont été au premier plan de l'élection fédérale canadienne – et il est bien qu'il en ait été ainsi. Assurer le bien-être économique de la population croissante des aînés du Canada est un défi important et complexe de politique publique, que le gouvernement fédéral doit relever.

Peu de gens sont en désaccord avec l'objectif de fournir à tous les citoyens les moyens d'une retraite digne et assurée au plan économique. Mais il existe un désaccord profond sur la façon d'atteindre cet objectif et sur le rôle que doivent jouer les divers programmes publics dans cette réalisation. Le présent rapport nous apporte une nouvelle compréhension à partir d'analyses statistiques des caractéristiques de la pauvreté ainsi que des revenus et de l'épargne chez les aînés du Canada. Si des progrès ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté chez les aînés pendant les dernières décennies, un portrait moins rose s'est fait jour ces dernières années et dans les projections sur l'avenir.

Les taux de pauvreté ont augmenté et ont récemment atteint un plateau pour les aînés. Par ailleurs, les données sur l'épargne montrent que de nombreux Canadiens, en particulier ceux qui n'ont pas de régime de retraite d'employeur, ont des économies de retraite tout à fait inadéquates. Dans un passé récent, on a constaté que les tendances relatives à la pauvreté dépendent de façon critique de la mesure utilisée. Si on utilise la mesure de faible revenu dite « MFR », nous voyons que la pauvreté chez les aînés a augmenté d'un point bas de 3,9 % en 1995 à 11,1 % en 2013, soit d'un neuvième. Les taux de pauvreté chez les personnes âgées vivant seules, en particulier chez les femmes (à près de 30 %), sont très élevés et doivent être réglés.

Principaux résultats:

- Les niveaux garantis de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) tirent de l'arrière : dans le cas des personnes âgées vivant seules, ils ont baissé de 76 % des revenus médians en 1984 à environ 60 % aujourd'hui. Dans le cas des couples âgés, les bénéficiaires maximaux de la SV/SRG ont baissé de 53 % à 40 % des revenus médians.
- Les tendances relatives aux sources de revenus pour les personnes âgées donnent à penser que, dans l'avenir, les taux de pauvreté vont augmenter plutôt que baisser parce que les bénéficiaires de la SV et du SRG sont indexés selon l'Indice des

prix à la consommation (IPC), tandis que les revenus moyens augmentent plus rapidement que l'IPC sur des périodes de temps étendues.

- Le fossé entre les niveaux garantis de la SV et du SRG et la MFR pour 2015 – le fossé que les personnes âgées doivent combler en utilisant le Régime de pension du Canada ou le Régime de retraite du Québec (RPC/RRQ), les régimes de retraite privés et les économies personnelles – est d'environ 5 600 \$ pour les personnes âgées vivant seules et de 4 700 \$ pour les couples âgés.
- La proportion de la population bénéficiaire du SRG est plus élevée chez les personnes âgées vivant seules que pour les couples âgés, et plus élevée pour les femmes âgées vivant seules (environ 44 % et 48 %) que pour les hommes âgés vivant seuls (entre 31 % et 37 %).
- Environ la moitié (47 pour cent) des personnes âgées de 55 à 64 ans n'ont pas accumulé de bénéfices de retraite chez leur employeur. La très grande majorité des Canadiens qui prennent leur retraite sans régime de pension de l'employeur ont des économies de retraite tout à fait inadéquates. Par exemple, environ la moitié ont des économies représentant moins d'un an des ressources dont ils ont besoin pour compléter la SV/SRG et le RPC/RRQ. Moins de 20 % a assez d'économies pour compléter les ressources requises pendant au moins cinq ans.
- La valeur médiane générale des avoirs de retraite pour les personnes âgées de 55 à 64 ans n'ayant pas de bénéfices de retraite accumulés par l'employeur est d'un peu plus de 3 000 \$. Pour ceux qui ont des revenus annuels de l'ordre de 25 000 \$ à 50 000 \$, la valeur médiane approche les 250 \$. Pour ceux ayant des revenus dans la gamme des 50 000 \$ à 100 000 \$, la valeur médiane est de 21 000 \$ seulement.
- Une faible minorité seulement (environ de 15 à 20 pour cent) des Canadiens qui touchent des revenus moyens et prennent leur retraite sans régime de retraite de l'employeur ont économisé à peu près assez pour la retraite. La grande majorité des familles ayant des revenus annuels de 50 000 \$ et plus trouveront très difficile d'économiser suffisamment pendant le temps qui reste jusqu'à la retraite (moins de 10 ans) pour éviter une baisse importante des revenus.
- Agrégé, le fossé à combler pour tirer de la pauvreté les personnes âgées représente 2,5 G\$ par année, à cause des 719 000 personnes âgées pauvres (469 000 personnes seules et 250 000 vivant dans une famille économique). Le fossé moyen par année est de 2 400 \$ pour les personnes âgées vivant seules et de 5 500 \$ pour les personnes âgées vivant au sein d'une famille. Une augmentation de 10 % des bénéfices du SRG pour combler ce fossé coûterait 1 628 M\$, et réduirait le nombre de pauvres parmi les personnes âgées d'environ 149 000.

- Pendant la dernière élection, le Parti libéral a promis d'augmenter le SRG de 10 % pour les personnes âgées vivant seules. Une simulation faite en utilisant la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada donne à penser que cela coûterait 700 M\$ et sortirait de la pauvreté environ 85 000 personnes âgées vivant seules, avec une réduction du taux de pauvreté chez les personnes vivant seules de 5,7 pour cent. Cela est certes un point de départ raisonnable, mais il est clair qu'on doit faire plus.

Ces résultats soulèvent de sérieuses questions sur les besoins en matière de politique pour les futures cohortes de personnes sans régime de retraite, telles que la suffisance des bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti ainsi que des régimes de retraite du Québec et du Canada. Ces résultats fournissent aussi une précieuse référence de données probantes que le nouveau gouvernement fédéral doit prendre en considération tandis qu'il façonne une politique visant à résoudre le problème de la sécurité économique dans la population croissante de personnes âgées au Canada.

Bien que le présent rapport n'étudie pas en détail les divers remèdes que peuvent apporter les programmes, il souligne le besoin d'augmenter le revenu de retraite (dont celui du RPC/RRQ) afin de réduire la pauvreté des personnes âgées à long terme et d'envisager d'autres options pour combler le fossé causé par le peu d'économies de retraite chez les Canadiens sans régime de retraite d'employeur. À plus court terme, il montre qu'apporter des modifications au SRG, en particulier si ces modifications visent les personnes seules, pourrait diminuer de façon importante et plus rapidement la pauvreté chez les personnes âgées.